

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

**2012 DICOM 14** Conventions de mécénat exposition « Paris vu par Hollywood » (Nespresso ;  
Compagnie de Phalsbourg)

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de mécénat avec Nespresso et la Compagnie de Phalsbourg, jointes en annexe, pour l'exposition « Paris vu par Hollywood ».

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de mécénat avec Nespresso et la Compagnie de Phalsbourg, pour l'exposition « Paris vu par Hollywood ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de mécénat avec Nespresso et la Compagnie de Phalsbourg, pour l'exposition « Paris vu par Hollywood », jointes à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2012, chapitre 74, compte-nature 74-78.